



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



### **Délibération 2018 – 048 du 19 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi dix-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 09 avril 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – B. DE REU – B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – J.N. MENAGE – G. DUE – M. REBOUT – P. LEFORT – E. BURDIAC – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – C. HEMAR – J.L. CANDAT – L. GUISE

M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,  
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD,  
M. G. DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELIER,  
M. P. LEFORT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. R. LELEU.

### **Objet : Aire de covoiturage de Bapaume - Demande de subvention FEDER.**

La séance ouverte, Monsieur le Président précise que dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace, la Communauté de Communes du Sud-Artois a décidé de créer une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur autoroutier sur le territoire de la commune de Bapaume.

Monsieur le Président indique que ce projet entre dans la stratégie globale de la Communauté de Communes du Sud-Artois au titre de sa labellisation en tant que territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et a été repris dans le cadre de l'action n°3. Ce projet s'inscrit également dans la réflexion menée par le Département du Pas-de-Calais qui a identifié une zone pertinente à proximité de l'échangeur de l'A1 de Bapaume pour une capacité d'au moins 45 places, au titre du schéma interdépartemental d'aires de covoiturage.

Monsieur le Président souligne que les échangeurs et autres carrefours routiers sont des points de rencontre naturels pour les automobilistes et que par conséquent, ils deviennent des sites favorables pour l'aménagement d'aires de covoiturage. En effet, ce sont des lieux de passage pour de nombreux véhicules, accessibles et souvent bien indiqués (notamment les échangeurs et sorties autoroutières), et leur situation, au croisement de plusieurs routes souvent structurantes, augmente le nombre de personnes passant à proximité et donc potentiellement utilisateur.

Monsieur le Président détaille ensuite les résultats de l'étude conduite avec le Département, la SANEF, la commune de Bapaume sur la localisation retenue pour cet équipement qui sera situé à proximité de la zone commerciale Leclerc-McDonald's. Le terrain, délaissé autoroutier, est facilement accessible aux voitures depuis l'autoroute A1, la RD 917, la RD 930.

Monsieur le Président rappelle que ce secteur, tout proche de l'échangeur de Bapaume, a bénéficié dans le cadre des travaux conduits par l'intercommunalité et la Commune de Bapaume sur la rue de la

République d'aménagements mode doux (voie/piste cyclable, cheminements piétons...) qui renforcent encore un peu plus l'intérêt du site. L'aménagement d'un arrêt pour les transports en commun renforcera encore le caractère intermodal de cet emplacement en termes de mobilité.

Après optimisation des surfaces, Monsieur le Président indique qu'une aire d'une capacité de 60 places pourrait être envisagée. Cette capacité nécessiterait le dépôt d'un permis d'aménager.

Monsieur le Président détaille le plan de financement de cette opération dressé par le Cabinet Verdi Ingénierie, maître d'œuvre de cette opération qui s'élève à un montant estimé de dépenses de 257 793,75 € H.T et qui pourrait bénéficier de subventions au titre de l'opération TEPCV, au titre du FEDER (Axe 3, IP 4e, OS 2 – PO FEDER/FSE Nord-Pas-de-Calais) et du Département du Pas de Calais.

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière*		- Etat (à détailler) TEPCV DETR	40 000,00 €	15,5 %
Travaux (à détailler)				
Travaux préparatoires	12 900,00	- Conseil Départemental	16 714,63 €	6,5 %
Travaux de voirie	128 994,00			
Assainissement	39 900,00			
Eclairage public / Borne de recharge	19 200,00	- FEDER - Axe 3	123 741,00 €	48,0 %
Signalisation / Marquage au sol	18 325,00			
Réalisation d'un arrêt de bus	14 660,00	- Communauté de Communes du Sud-Artois	77 338,12 €	30,0 %
Autres (honoraires)				
Maîtrise d'œuvre	23 814,75			
Frais annexes				
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>257 793,75 €</b>		<b>257 793,75 €</b>	<b>100,00 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver ce programme de travaux,
- de valider le plan de financement modifié de l'opération,
- de solliciter une subvention auprès du FEDER sur l'Axe 3 à hauteur de 48,00 % du montant H.T. de l'opération,
- de prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation de cette aire de covoiturage,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- de solliciter des services instructeur du FEDER l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude des dossiers.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 19 avril 2018 et transmission  
en Préfecture le 19 avril 2018

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

2018-048 du 19/04/2018  
Aire de covoiturage de Bapaume –  
Demande de subvention auprès du FEDER



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/05/2018



Pour copie conforme

- Le 19/04/2018  
Jean-Jacques COTTEL, Président  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU S